Bulletin hebdomadaire n°2 du 11 septembre 2019



Cette semaine : chronique de la désorganisation, de l'enfumage et d'une mort annoncée.

4 rue Jean Terles 47000 Agen

Contact: snes47@wanadoo.fr

Port. 06.07.55.96.39

Bonjour à toutes et tous

LYCÉE

- **Mouvement de fin d'année** : si les copies de bac ont été payées, la retenue sur salaire pour fait de grève (rétention de notes) prendra effet en octobre ou novembre. Le rectorat s'est engagé auprès du SNES à ne retenir que 3 jours de grève maximum : en cas de problème, contactez nous.
- Épreuves communes en première : il n'y a pas de visibilité sur leur organisation mais cela promet une belle désorganisation ... Sur le choix des sujets, le chef est le seul à décider des sujets (sur proposition des enseignants). Sur l'anonymat des copies et la conservation numérique obligatoire de toutes les copies, nous ne savons toujours pas qui va les scanner ... À cela vont s'ajouter les épreuves communes des terminales de cette année « ancienne formule ».

COLLÈGE

Ne vous laissez pas enfumer si votre établissement est centre de passage d'épreuves pour le rattrapage du brevet. La surveillance ne fait pas partie de nos obligations de service : seule la correction en relève. Si vous devez surveiller sur votre temps « libre » (celui où vous préparez vos cours à la maison!) demandez à être défrayé-es en heures supplémentaires (HSE) de l'équivalent du temps de surveillance : sachez que les chefs d'établissement ont une belle prime pour l'organiser!

ACTION

La grève du professorat principal se poursuit : ne vous laissez pas culpabiliser car cette mission est de plus en plus lourde et très mal payée en rapport au travail demandé ... En lycée, les collègues doivent bien prendre conscience de la lourdeur de cette mission imposée par la réforme : ce sera à eux de récupérer les infos auprès des 30 ou 40 professeurs qui interviennent dans une même classe de 1ère ... ; et quid des conseils de classe où tous ne viendront pas ?

PARITARISME

La chronique d'une mort annoncée a pris fin cet été avec les mesures prises dans le cadre de la loi de modernisation de la Fonction Publique : s'il faut attendre 2021 pour assister à la fusion des comités techniques et des CHSCT, en revanche les commissions académiques (CAPA) n'existent plus.

Conséquences : l'agent est seul face à l'administration pour les mutations et pour les avancées de carrière ... Le paritarisme n'est préservé que pour les contestations (ce qu'il ne faudra pas manquer de faire) et les mesures disciplinaires. Dans chaque département des créations de postes de RH de proximité sont prévus : cet échelon supplémentaire risque davantage d'être un écran qu'un échelon efficace puisque le pouvoir de décision restera à la DRH du rectorat.

Autre inquiétude : nous n'avons aucune visibilité sur le futur mouvement à cette époque de l'année alors que précédemment les discussions avaient déjà commencé et que les premières circulaires étaient parues. Le mouvement des CPE comme il s'est passé cette année (avec 80 % des postes fléchés à profil) ne laisse rien augurer de bon.

Bien cordialement

Anne-Laure Tidjditi, secrétaire départementale (U&A), Marie-Pierre Mongelard (U&A), Malick Saami (U&A), Marie-Laure Gauthier (U&A).